

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 août 2022

| | |
|------------------------------|----|
| Membres en exercice : | |
| | 11 |
| Présents | 7 |
| Procurations | 3 |
| Abstentions | 0 |
| Votants | 10 |
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |

L'an deux mil vingt-deux, le 23 août, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 août 2022

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent – BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – PARILLAUD Yoann – REYGNER Laure

Absents : DRÉON Sylvie (procuration à PARILLAUD Yoann) - MARSALLON Olivier (procuration à LAROCHE Vincent) - MOREIRA Marissa - RATHONIE Méric (procuration à GALINON Éric)

Secrétaire de séance : LAROCHE Vincent

Délibération n° 2022-44 : Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter, à compter du 1^{er} septembre 2022, le prix du repas de la cantine scolaire à **3.00 Euros**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Eric GALINON

